



## **Swiss Resuscitation Council**

Berne, le 9 octobre 2017

### **Communiqué de presse sur la Journée européenne de la réanimation, le 16.10.2017**

---

Mesdames, Messieurs,

Le 16.10.2017 aura lieu la troisième édition de la Journée européenne de la réanimation. L'objectif est de faire connaître au grand public des mesures de réanimation simples, qui peuvent s'avérer décisives pour la survie en cas d'arrêt circulatoire. En Suisse, nous en sommes encore loin. Il n'y a qu'au Tessin que tous les élèves de 9<sup>ème</sup> année suivent des cours de réanimation, ce qui améliore nettement les chances de survie en cas d'arrêt circulatoire.

Le fait que les offices de la circulation routière remettent en question le caractère obligatoire des cours de premiers secours destinés aux candidats au permis de conduire et souhaitent même supprimer ce cours représente donc un pas dans la mauvaise direction. Même s'il est bien entendu réjouissant que le nombre de victimes de la route ait considérablement diminué, depuis 1971, ce sont encore 22'000 personnes qui ont été blessées lors d'un accident de la circulation, dont 3800 avec des blessures graves, en 2016. Si l'on veut respecter le principe appliqué par la plupart des services de secours, à savoir que 90% des patients doivent être pris en charge dans un délai de 15 minutes, il est clair que ce sont les personnes sur place, autrement dit, des secouristes non professionnels qui doivent intervenir durant ces 15 premières minutes.

Comme la Société Suisse de Médecine d'Urgence et de Sauvetage (SSMUS), le Swiss Resuscitation Council (SRC) se prononce par conséquent, lui aussi, clairement contre la suppression de ces cours. Nous perdrons un moyen important de toucher et de former le grand public.

Le SRC partage toutefois l'avis selon lequel les objectifs et le contenu des cours de premiers secours destinés aux candidats au permis de conduire ne sont plus d'actualité et doivent être adaptés.

Nous invitons par conséquent l'OFROU et les offices de la circulation routière à renoncer à la suppression prévue des cours de premiers secours destinés aux candidats au permis de conduire, à revoir fondamentalement la conception de ces cours et à engager, dans ce but, une discussion avec les organes professionnels pertinents.

#### **Informations de base**

Se référant aux données les plus récentes de l'OFS, l'OFROU relève, dans son rapport « Route et trafic 2017 », que l'année 2016 a été marquée par le plus faible nombre de victimes de la route depuis 1971, avec 216 décès. Ce constat réjouissant ne doit toutefois pas faire oublier que plus de 17'000 accidents ont malgré tout fait près de 22'000 blessés, dont 3800 blessés graves.

L'OFROU relève également que, sans des efforts accrus, l'augmentation des kilomètres parcourus et de la population entraînera une stagnation du nombre d'accidents, voire une augmentation de ceux-ci. Cette tendance pourrait encore s'accroître avec l'augmentation de la proportion d'usagers de la route peu protégés et des personnes âgées plus fragiles.

Pour ce qui concerne l'accès des services de secours, on peut se baser sur la règle des 90/15 dans la plupart des régions du pays, autrement dit, que 90% des lieux d'accident doivent être atteints par un service de secours en 15 minutes. Jusqu'à l'arrivée des secours, c'est dans tous les cas aux

personnes sur place d'intervenir. Dans ces circonstances, renoncer aux compétences de secouriste de la part des automobilistes serait irresponsable !

La **tâche des secouristes se concentre par conséquent** de plus en plus sur **l'appel des secours professionnels** et la fourniture des informations nécessaires à la centrale d'alarme, ainsi que sur **la reconnaissance de situations mettant la vie en danger et les mesures d'urgence** jusqu'à l'arrivée des secours professionnels. Une réaction appropriée en cas d'arrêt circulatoire fait également partie des compétences nécessaires des secouristes, car seule la mise en œuvre de mesures d'urgence (Basic Life Support BLS, c.-à-d. massage cardiaque et ventilation, y compris électrochoc par un défibrillateur automatisé externe DAE) permet d'augmenter les chances de survie. Comme, de nos jours, ces appareils DAE sont de plus en plus répandus dans les espaces publics, l'intégration de la **formation BLS-DAE** dans les cours généraux de premiers secours est particulièrement judicieuse, afin d'augmenter la probabilité de leur application en temps utile en cas d'arrêt circulatoire.

Aujourd'hui déjà, l'évaluation de l'état de conscience et de la respiration, ainsi que la réalisation pratique des mesures nécessaires selon l'algorithme actuel du SRC font partie des cours de premiers secours destinés aux candidats au permis de conduire. Selon le SRC, l'absence d'instruction relative à la défibrillation dans le cadre de ces cours ne correspond pas à l'état actuel des connaissances et est inacceptable.

Le SRC **propose depuis bientôt 20 ans des programmes de formation correspondants pour non-professionnels médicaux. Il suffirait de les intégrer dans les cours de premiers secours destinés aux candidats au permis de conduire.** Les organisations professionnelles de secouristes critiquent depuis longtemps déjà le fait que ces cours soient trop peu ciblés et pas assez basés sur de réelles compétences d'action. Ainsi, les premiers soins aux patients souffrant de problèmes médicaux d'ordre général (notamment infarctus du myocarde, AVC, arrêt circulatoire, etc.) sont insuffisamment pris en compte. Au lieu de cela, on transmet des connaissances de base sur l'anatomie, la physiologie et la pathophysiologie, ce qui n'apporte pas d'avantages directs pour les compétences en matière de premiers secours. Les cours de premiers secours destinés aux candidats au permis de conduire souffrent d'une surréglementation administrative dans certains domaines. Ainsi, la durée prescrite de 10 heures répartie sur deux jours n'est pas logique. En revanche, les exigences relatives à la qualification des formateurs sont absolument insuffisantes.

Le SRC propose les objectifs à court terme suivants :

1. Les participants aux cours maîtrisent les mesures d'urgence pouvant sauver la vie en cas d'arrêt circulatoire (BLS), y compris l'utilisation de défibrillateurs automatiques externes.
2. Les participants aux cours maîtrisent les principales mesures en cas d'accidents de la circulation, notamment la sécurisation du lieu de l'accident, la transmission correcte de l'alarme et l'utilisation de mesures simples pouvant sauver la vie face à des patients blessés, notamment l'arrêt d'une hémorragie et l'évitement de dommages consécutifs.

En cas de suppression des cours de premiers secours destinés aux candidats au permis de conduire, la Suisse perdrait l'une des plus importantes possibilités d'influencer les compétences du grand public en matière de premiers secours.

Cela peut être illustré au moyen de l'estimation suivante : au milieu des années 1990, on enregistrait entre 80'000 et 85'000 naissances par an. Environ 18 ans plus tard (dans les années 2010 à 2015), plus de 80'000 permis de conduire ont été délivrés. On peut donc estimer que les personnes aujourd'hui âgées 17 à 19 ans ont pratiquement toutes suivi le cours de premiers secours destinés aux candidats au permis de conduire obligatoire au début de leur vie d'adulte et ont été sensibilisées à l'importance des premiers secours et qualifiées pour les mesures pouvant sauver la vie. Aucun autre instrument ne permet, et de loin, à la Confédération d'avoir une influence aussi importante sur les compétences correspondantes de la population.

**On pourrait bien entendu imaginer de transférer les cours de premiers secours à l'école primaire obligatoire, avec un degré de pénétration comparable. Cela a, certes, été réalisé avec succès dans le canton du Tessin, mais les efforts déployés dans d'autres cantons l'ont, jusqu'ici, été sans succès.** Une extension au reste de la Suisse demanderait beaucoup de temps. Afin d'éviter une lacune dans la formation en matière de premiers secours, les cours de

premiers secours destinés aux candidats au permis de conduire doivent par conséquent être maintenus.

Le SRC demande par conséquent instamment de maintenir les cours de premiers secours destinés aux candidats au permis de conduire et de les réorienter, et propose son soutien dans ce sens.

Au nom du comité du SRC

Dr. med. Romano Mauri, Roman Burkart, PD Dr. med. Martin Luginbühl